

CHAILLY EN GATINAIS

JANVIER 2012



BULLETIN MUNICIPAL N°23



CLASSE CE2 AU CENTRE DES CAILLETES



CM1.CM2 INITIATION CAMPING ÉTANG DES BOIS



CLASSES CM1 ET CM2 PÊCHE LE LONG DU CANAL.



SORTIE VÉLO CENTRE DES CAILLETES CM1



PERSONNEL ENSEIGNANT ÉCOLE DE CHAILLY

AYMERIAL Anne
JOUANNEAU Claire
BAGLAND Clarisse
DEPARDAY Nathalie

CE2
C E1
Directrice-CM1
CM2



**ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES DE L'AIDE AUX DEVOIRS
ENCADRÉE PAR DEUX ENSEIGNANTES**



LE MOT DU MAIRE

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Avec la réalisation :

Des travaux de voirie aux Camains, rue de la Pâturage aux Bœufs et la mise en sécurité de la route départementale 963 dite de Montargis, devant l'école (avec la création de bordures - trottoirs - quai fleuri) et de l'abribus de Bossefaux en Mars et Avril,

De la sixième tranche d'assainissement aux Rouches-Moulins en Juin/Juillet,

De la réfection des routes de Noyers, de Romaison, des chemins de Chevillon et la mise en sécurité de l'abribus du Marchais-Pinard par la C2C en Octobre,

De la réfection complète du pont sur le canal d'Orléans par le Conseil Général en Septembre et Octobre, 2011 a été l'année de tous les travaux à Chailly-en-Gatinais.

Nous tenons à remercier le Conseil Général du Loiret, la C2C, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pour leur engagement financier au travers des subventions.

Enfin l'autre évènement majeur de l'année aura été la tenue des élections partielles dans un laps de temps record pour sa brièveté avant les sénatoriales.

Je tiens à remercier nos électrices et nos électeurs qui ont voté massivement pour nos candidats et ainsi donné quitus à notre gestion antérieure de la commune, ce qui nous a permis de réaliser nos projets dans les meilleures conditions en cette fin d'année 2011.

Il ne faudrait pas non plus oublier l'arrivée de notre nouveau boulanger avec ses produits de qualité, ce qui est un vrai miracle que je n'espérais plus ! C'est de vous que dépendra la réussite de son installation à Chailly dans les mois à venir, par le soutien que vous voudrez bien lui donner par vos achats.

Je ne serais pas complet, si je ne rendais pas hommage à tous nos bénévoles, à nos associations et à nos employés communaux qui animent quotidiennement la commune par leur engagement, facilitant ainsi l'insertion de nos nouveaux habitants qui sont nombreux et à qui nous souhaitons la bienvenue à Chailly-en-Gatinais.

A l'aube de la nouvelle année, le Conseil Municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux de santé et réussite pour vos projets 2012.

Le Maire, Gérard DALAIGRE



LA MAIRIE DE CHAILLY À VOTRE SERVICE

Les permanences sont assurées par les adjoints :

Monsieur COGNET Richard, Madame FALZON Françoise,

Madame COFFINEAU Danielle, Monsieur LEHOUX Joël

et par Monsieur le Maire :

Une permanence administrative se tient

Tel:Fax 02 38 96 26 70 / 02 38 96 28 94

E-mail: mairie-chailly-en-gatinais@wanadoo.fr

le mardi de 17 h. à 19 h.

le vendredi de 17 h. à 19 h.

le lundi matin de 10h. à 12 h

DOCUMENTS À OBTENIR ET DÉMARCHES POSSIBLES EN MAIRIE

Copie intégrale d'acte de naissance:

Ce document est délivré par la mairie du lieu de l'évènement considéré. Indiquer ou présenter pièce d'identité, date de l'évènement, joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour réponse par courrier. Ce document peut être également demandé par internet à l'adresse : <https://www.acte-naissance.fr/DemandeActe/Accueil.do>

Carte nationale d'identité :

Pour une première demande : copie intégrale d'acte de naissance, justificatif de domicile de moins de 3 mois, 2 photos d'identité (conformes à la norme Iso/IEC19794-5 2005). Se présenter en personne en mairie pour l'empreinte digitale et signature du formulaire. Validité 10 ans – Délai de délivrance 3 semaines.

Pour un renouvellement avec présentation de la carte d'identité sécurisée, pas de copie intégrale d'acte de naissance.

En cas de perte ou de vol de la carte, fournir un timbre fiscal de 25 €.

Passeport :

Depuis le 29/06/09 le passeport biométrique a été mis en place, 26 communes dans le Loiret sont en mesure de le délivrer, au plus près Bellegarde, Amilly, Montargis.

Carte grise suite à changement de véhicule :

Certificat de cession rempli par l'ancien propriétaire, la carte grise revêtue de la mention « vendue ou cédée le et signée », copie de la pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, demande de certificat d'immatriculation CERFA n°13750*01 (téléchargeable sur Internet), un chèque libellé à l'ordre du Régisseur de Recettes de la Préfecture du Loiret, montant suivant tarif en vigueur. Justificatif de contrôle technique pour les véhicules de plus de 4 ans.

Nouvelle carte grise suite à un changement d'adresse dans le département :

CERFA n° 13750*01, justificatif de domicile récent, copie d'une pièce d'identité, ancienne carte grise, 2.50€ en chèque.

Duplicata permis de conduire pour perte ou vol :

Déclaration de perte ou de vol (à faire au commissariat), justificatif de domicile, copie de la carte d'identité,

2 photos d'identité récentes, une enveloppe timbrée à 3€38 libellée à l'adresse du demandeur. Le délai de délivrance est de 2 mois.

Renouvellement permis de conduire (poids lourd, taxi moniteurs) :

Imprimé certificat médical CERFA n° 11245*02 délivré par le médecin. Liste des médecins agréés par la préfecture pour les visites médicales disponible en mairie, 3 photos d'identité, photocopie recto verso du permis. Délai de délivrance : 2 mois après l'examen médical.

Duplicata permis de conduire pour permis usagé :

Copie permis recto verso, copie pièce d'identité, 2 photos d'identité récentes, justificatif de domicile. Le délai de délivrance est de 1 mois. A récupérer en mairie.

Légalisation de signature :

Carte d'identité. La signature à légaliser doit impérativement être faite devant l'Officier d'Etat civil.

Autorisation de sortie du territoire :

Livret de famille, carte d'identité du mineur, justificatif de domicile récent.

RÉGLEMENTATION CHIENS

LA DIVAGATION DES CHIENS EST INTERDITE.

Les propriétaires des chiens sont responsables des dommages occasionnés par leur animal qu'il s'agisse de dommages corporels infligés à une personne, de dégâts matériels ou bien de bagarres entre chiens. Le propriétaire du chien doit alors réparation.

Si vous perdez votre animal ou si vous trouvez un animal, contactez l'Agence Nationale de Recherche des Animaux au 0800 802 302, appel gratuit 7j./7 de 13 heures à 23 heures.

L'identification est obligatoire depuis la loi du 6 janvier 1999 pour tous les chiens et chats de plus de 4 mois nés après cette date. L'identification permet plus facilement de retrouver un animal. Pour le faire, appelez le 01.55.01.08.08.

Si la municipalité ne retrouve pas le propriétaire d'un animal errant dans la commune, passé un délai de 24 heures, elle sera contrainte de le mettre en fourrière au refuge de Chilleux aux Bois, 30 rue de la gare, 02.38.39.86.75.

CHIENS DANGEREUX.

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories : en première catégorie les chiens d'attaque et en deuxième catégorie les chiens de garde et défense.

Tout propriétaire de chien dangereux doit obligatoirement posséder un permis de détention qui est délivré par le Maire. Le non respect de cette réglementation est passible d'amende.

La loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a introduit une formation des propriétaires de chiens visant à les sensibiliser au risque que représente un chien dangereux et les informer des bonnes pratiques en matière de prévention des accidents. Cette formation est dispensée par des personnes habilitées (liste disponible en mairie) qui pourront délivrer une attestation d'aptitude. Cette attestation est une pièce indispensable pour obtenir le permis de détention. Fournir également le **certificat de stérilisation** (pour la première catégorie uniquement), le **certificat de vaccination antirabique** datant de moins d'un an et rappels, l'attestation spéciale **d'assurance responsabilité civile** datant de moins d'un an.

RÈGLEMENTATION

CONDITIONS À RESPECTER POUR LA PLANTATION DE HAIES.

- Une distance de 2 mètres au moins de la limite séparative des deux propriétés est à respecter pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur.
- Cette distance peut être ramenée à cinquante centimètres pour les plantations ne devant pas excéder deux mètres.

ÉLAGAGE DES HAIES ET DES ARBRES EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC.

- Les propriétaires sont tenus d'élaguer et de tailler les branches à l'aplomb du domaine public et privé. Un entretien régulier des arbres et des haies évite de nuire à son voisinage et réduit les risques de dysfonctionnements des lignes électriques et téléphoniques, de même qu'il évite de créer une gêne pour les travaux de voirie et de fossés.
- Le règlement spécifique aux lotissements de « Romaison », « Le petit Romaison », « Bellevue », « Les Chamoreaux », « LaPointe », « Les Rouches Moulins », « La Bécasserie », « Noublain » précise que les haies vives en limite séparative ne doivent pas dépasser 1mètre 50 de hauteur.

RÈGLEMENT FEUX.

Les arrêtés préfectoraux de juin et novembre 2002 stipulent que :

« Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit. Toutefois, le brûlage des déchets végétaux et déchets de jardin peut être toléré en fonction des circonstances locales. Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne pour le voisinage, ni aucun risque pour la sécurité publique ».

ENTRETIEN DES BUSAGES.

Un bon entretien des buses évite de porter nuisance à autrui. Il est donc rappelé que l'entretien et le curage des buses, sur une longueur de 5 mètres de part et d'autre de l'accès à un terrain, doivent être assurés par le propriétaire du dit terrain dans l'intérêt de tous.

HORAIRES À RESPECTER POUR LES TRAVAUX DE BRICOLAGE OU JARDINAGE.

L'arrêté préfectoral du 10 décembre 1990 précise que ces travaux ne peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables que de 8heures 30 à 12heures et de 14heures 30 à 19heures 30.
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.
- Les dimanches uniquement de 10heures à 12heures.

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries a pour objet de favoriser les actions menées pour le fleurissement de la commune, améliorant ainsi le cadre de vie de ses habitants.

Inscriptions :

Les habitants désirant participer au concours des maisons fleuries doivent s'inscrire avant **le 04 juillet 2012**. Les coupons d'inscription sont délivrés gratuitement à la mairie où ils seront déposés dans la boîte aux lettres après avoir été renseignés.

Visibilité des espaces fleuris :

Les jardins potagers, balcons et façades devront être visibles de la rue, le jugement s'effectuant depuis le domaine public.

Catégories communales :

- 1-Maison avec jardin fleuri.
- 2-Maison avec jardin type paysager.
- 3-Maison avec potager fleuri.
- 4-Maison avec espace limité (balcon, terrasse, fenêtre, mur et jardinet).
- 5-Exploitation agricole fleurie.

Composition du jury :

Il sera composé de membres du conseil municipal, de bénévoles et de professionnels de l'horticulture. Il pourra inscrire d'office les plus belles réalisations au concours d'arrondissement.

Les éléments d'appréciation du jury seront :

- Harmonie des formes, couleurs et volumes.
- Entretiens et efforts faits en matière d'environnement.

Acceptation du règlement :

- Les participants au concours acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions du jury.

Récompenses : Tous les lauréats de ce concours seront récompensés de leurs efforts en faveur de l'embellissement et du fleurissement de la commune. **DES BONS D'ACHAT SERONT ATTRIBUÉS DONT LE MONTANT DÉPENDRA DE LA QUALITÉ DU FLEURISSEMENT.**

LOCATION SALLE ET MATÉRIEL

Location salle des fêtes

Habitants de la commune : Une journée sans cuisine : 65€ / Une journée avec cuisine : 95€
 Deux journées sans cuisine : 95€ / Deux journées avec cuisine : 160€
 Vin d'honneur sans cuisine : 45€ / Vin d'honneur avec cuisine : 55€
Habitants hors commune : Une journée sans cuisine : 90€ / Une journée avec cuisine : 145€
 Deux journées sans cuisine : 150€ / Deux journées avec cuisine : 220€
 Vin d'honneur sans cuisine : 60€ / Vin d'honneur avec cuisine : 70€

Une attestation responsabilité civile sera exigée pour toute location ainsi qu'un chèque de caution de 500€.

Location matériel : (1 table, 2 bancs et tréteaux) : 3€

Terrain de tennis : La gestion est assurée par Mr Righi au bar, 5 rue du Port, 02.38.96.24.00

Cotisations tennis : Cotisations horaires
 Cotisations à l'année

Deux adultes 8 €
 Adultes 30€

Deux jeunes de moins de 16 ans 5 €
 Jeunes de moins de 16 ans 18€

RENSEIGNEMENTS UTILES

Pompiers : 18 SAMU : 15
 Gendarmerie de Lorris : 02.38.94.07.25

Ecole de Chailly : 02.38.96.30.14
 Ecole de Thimory : 02.38.89.51.09
 Siris : 02.38.89.51.10
 Collège Lorris : 02.38.92.41.69

Point Poste - Café RIGHI - Chailly

- lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 8h30 à 11h30 / 14h à 18h30 - dimanche de 8h30 à 11h.
 - levée du courrier à 9 heures.

Bassin Cantonal de Natation à Lorris :

- Ouvert au public le mardi de 18h à 19h45 et le mercredi de 12h45 à 14h15
 - cours privés : contacter les maîtres nageurs au 02.38.92.31.47.
 - Le prix de la séance est de 7€ pour une durée de 30' en individuel et de 45' en groupe (à partir de 6 personnes.).

Médecins généralistes / Lorris

Drs. LALLEMAND, MARTIN, TRIN
 02.38.92.40.10

Infirmière à domicile : Mme FORGET
 02.38.96.31.62

Trésorerie de Lorris : 02.38.92.40.55
 Centre des Impôts Montargis : 02.38.28.19.00
 Sous Préfecture Montargis : 02.38.85.00.21
 Préfecture Orléans : 0821.80.30.45

EDF Montargis : 0810.333.045
 Lyonnaise des Eaux Montargis :
 Service clientèle : 0810.361.361
 Service urgence : 0810.861.861
 Direction Départementale des territoires : 02.38.28.30.40
 Service du Cadastre Montargis : 02.38.07.11.50
 Direction Agriculture Orléans : 02.38.77.40.00

Recensement militaire

Dès votre 16^{ème} anniversaire, ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous à la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant la nationalité française.
 Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de la Défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la journée d'appel et de préparation à la défense. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques. Pour tous renseignements contacter la mairie du domicile ou le centre du Service National d'Orléans.

EN DIRECT DE NOS PRODUCTEURS

Le Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais en partenariat avec l'Agglomération Montargoise. Rives du Loing et avec le soutien de la Chambre d'Agriculture du Loiret mènent une action collective de promotion des « circuits courts ». On entend sous ce vocable un mode de commercialisation directe, soit du producteur au consommateur, soit avec un seul intermédiaire : commerçants ou restaurateurs.

Les organismes évoqués plus haut préparent l'édition d'un guide des producteurs dont la parution est prévue au début de l'année 2012. En achetant directement chez le producteur, vous maintiendrez une agriculture locale dynamique. Vous contribuerez à la réduction des transports et renforcerez le lien social sur le territoire. Pour plus de renseignements adressez-vous au :

Syndicat mixte du Pays du Gâtinais 236 Rue du Général De Gaulle

B.P.36 45220 Chateaurenard. Ligne directe : 02.18.20.01.61 Fax : 02.38.28.92.41 e. mail: www.paysgatinais.com, ou à Nathalie TAGLIARINI-FILLERON agent de développement local. nathaliefilleron@paysgatinais.com

PÊLE MÊLE INFOS

LA BALADE DU CANAL D'ORLÉANS

La 21ème édition de la Balade du Canal d'Orléans aura lieu le 19 février 2012. Le départ est prévu à Chalette sur Loing, de 7h00 à 10h. Les parcours sont: 5, 9,15 et 22 kms. Le parcours de 5 kms est accessible aux poussettes et fauteuils roulants. A l'issue de la randonnée, à partir de 12h sera servi un pot d'amitié accompagné du traditionnel boudin. Pour plus de renseignements téléphoner au 02.38.46.82.91 ou consulter canal.oreans@wanadoo.fr ou le site du syndicat www.canal-orleans.fr.

VOYAGE à la DEMANDE

Pour aller de :

- Chailly à Lorris le Mardi ou le Jeudi : réserver la veille avant midi (tarif : 2€10) au 0800004500
- Chailly à Bellegarde le Lundi ou le Mardi : réserver le vendredi pour le lundi et la veille avant midi pour le mardi au 02 38 93 48 00 (tarif : 2€10).

ADMR : Association d'Aide à Domicile (agrée par le conseil général du Loiret) propose des auxiliaires de vie pour aide ménagère, aide à la personne, courses etc. Pour des personnes bénéficiant de l'APA personnes âgées ou PCH personnes handicapées, la maison des services à Montargis propose un service d'aide à domicile simple: pour ménage, jardinage et bricolage, (déductible des impôts à 50%) pour tout public.

L'ADMR est aussi un service de portage de repas et une télé-assistance pour le domicile. Le service "FAMILLE" est géré directement par la fédération ADMR d'Orléans. Responsables: Mesdames FALLOU et DOLLEANS 02 38 70 80 80

. Pour tous renseignements contacter Marie Noëlle TELLIER, secrétaire à Montargis. Siège de la fédération : 32 rue de Bagneux 45145 Saint Jean de la Ruelle.

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. Possibilité de rendez-vous à Lorris les premiers et troisièmes jeudis du mois. Contacter le 02.38.98.53.76. Accueil du Lundi au Vendredi au 31 Avenue Chautemps Montargis.

SEG : Solidarité emploi Gâtinais. Cette association assure des services (ménage, repassage, petits travaux de jardinage, manutention) aux : particuliers, collectivités, associations, artisans, commerçants et entreprises. Accueil téléphonique au 02.38.94.84.57 Accueil public au bureau de Lorris les mardis et jeudis de 9 h. à 12 h. 30 et de 13h30 à 16h30. Accueil téléphonique au siège au 02.38.96.09.95 du Lundi au Vendredi de 8h. 30 à 12h.30 et de 13h.30 à 17h.30. Courriel : contact@seg45.fr

LA TÉLÉSÉCURITÉ À DOMICILE :

« PRÉSENCE VERTE »

Dispositif permettant d'assurer la sécurité des personnes et de faciliter le maintien ou le retour à domicile. Service ouvert à toute personne, quels que soient son domicile, son âge ou son régime de protection sociale. Une aide financière peut être accordée par le CCAS de la commune, la CPAM, la MSA. Pour tout renseignement contacter le : 02.38.60.55.89

RSA activité

C'est un complément de revenus versé aux personnes qui travaillent ou qui reprennent un emploi et dont les ressources sont faibles.

Célibataire ou vivant en couple, avec ou sans enfant, le montant du RSA est adapté à votre situation et vous apporte un complément de revenus. Pour en savoir plus faites le test R.S.A. sur www.caf.fr ou adressez-vous à votre CAF

0810 25 45 10

ASSISTANTES SOCIALES

Permanences relais des assistantes sociales du canton de Lorris sur rendez-vous :

UTS 32 rue du faubourg de la chaussée 45205

Montargis. Tel : 02.38.87.65.65

U R B A N I S M E

Le document d'urbanisme qui détermine le projet d'aménagement de la commune est une carte communale. Cette carte communale a fait l'objet d'un travail sur plusieurs années. Elle a été approuvée par délibération du 06/01/2009 et par arrêté préfectoral du 23/02/2009. Ce document est consultable en mairie.

Depuis le 1^{er} octobre 2007, 3 types de permis sont proposés : le **permis de construire**, le **permis d'aménager** et le **permis de démolir**. Pour les constructions de moindre importance, il est prévu une déclaration préalable.

Déclaration préalable	Permis de construire	Aucune formalité
Mur supérieur à 2m de haut.	Construction neuve ou travaux portant sur une construction existante non soumise à déclaration préalable.	Mur inférieur à 2m de haut.
Construction d'une superficie comprise entre 2m ² et 20m ² .	Création d'une SHOB* supérieure à 20m ² .	Construction de moins de 2 m ² et d'une hauteur inférieure à 2 m.
Habitation légère de loisirs* de plus de 35 m ² .	Changement de destination d'un bâtiment avec modification de sa structure ou de sa façade.	Habitation légère de loisirs de moins de 35m ² .
Piscine de moins de 100m ² non couverte ou dont la couverture est inférieure à 1m80.	Modification du volume de la construction, création ou agrandissement d'ouvertures.	Piscine inférieure à 10m ² .
Travaux de ravalement.		Construction temporaire de moins de 3 mois.
Modification de l'aspect extérieure d'une construction.		Serre ou châssis d'une hauteur inférieure à 1m80.
Extension de la SHOB entre 2m ² et 20m ² .		Eolienne d'une hauteur inférieure à 12m.
Transformation d'un garage de plus de 10m ² en chambre.		

***SHOB** : Surface hors œuvre brute, c'est-à-dire la somme des surfaces de plancher de chaque niveau d'une construction.

***Habitation légère de loisirs** : Construction démontable ou transportable, destinée à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisirs.

Pour l'année 2011 il a été déposé 11 déclarations préalables, 8 demandes de permis de construire.

Tous les imprimés concernant les déclarations d'urbanisme sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur internet

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les **mercredis matins** (exception faite des jours fériés ou en cas de force majeure, neige et verglas par exemple). Les sacs doivent être fermés et déposés au plus tôt le **mardi soir** au droit des habitations.

Les objets encombrants : cartons, machines à laver, réfrigérateurs, matelas, déchets verts, gravats et autres doivent être déposés à la déchetterie de Lorris (horaires ci-dessous).

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LORRIS PARC D'ACTIVITÉ DU PAYS DE LORRIS

	Matin	Après-midi
Mardi	9h 30 à 12h30	13 h00 à 17 h
Mercredi	9h 30 à 12h 30	13 h00 à 17 h
Jeudi	Fermé	13 h00 à 17 h
Vendredi	9h 30 à 12h 30	13 h00 à 17 h
Samedi	9h 30 à 12h 30	13 h00 à 17 h

TRI SÉLECTIF MODE D'EMPLOI

Les verres, emballages et papiers font l'objet d'un tri sélectif et doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet dans le bourg (derrière l'église et dans le bois de Romaison chemin de Bossefeaux). Attention ! Les bouchons, capsules et films plastique sont à mettre avec les ordures ménagères. Le dépôt des sacs d'ordures ménagères ou d'objets encombrants est strictement interdit sur les aires de tri sélectif.

TOUT À L'ÉGOUT

Pour le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, il est impératif d'utiliser du papier hygiénique dans les toilettes et ne rien évacuer d'autre (serviettes hygiéniques, lingettes, etc...).

Le raccordement au réseau est réservé aux seules utilisations des eaux domestiques (toilettes, douches, lave-linge, lave vaisselle, etc...). En aucun cas, les eaux pluviales ou de drainage des terrains ne doivent être raccordées au réseau d'assainissement.



RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

L'adjointe au maire, Madame COFFINEAU Danielle, a été chargée de rédiger le nouvel arrêté portant règlement du cimetière dont on peut trouver ci-dessous une étude simplifiée.

DROIT D'INHUMATION: L'inhumation au cimetière communal est possible pour les personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile, les personnes domiciliées sur le territoire de la commune en résidence principale ou résidence secondaire de plus de 10 ans d'habitation quel que soit le lieu où elles sont décédées, pour les personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans le cimetière communal quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès.

AFFECTATION DES TERRAINS: On distingue deux types de terrains : les terrains communs affectés à la sépulture des personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession, les concessions pour création de sépultures privées. Le concessionnaire n'a pas le choix de l'emplacement ni de l'orientation ni de l'alignement de la concession.

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE: L'administration municipale n'est pas responsable des vols qui seraient commis au préjudice des familles. La circulation de tout véhicule est rigoureusement interdite dans le cimetière communal à l'exception des fourgons funéraires, des voitures de service et des véhicules employés par les entrepreneurs de monuments funéraires. Aucune inhumation dans le cimetière communal ne peut avoir lieu sans l'autorisation écrite du Maire. Toute infraction expose à des peines prévues par le code pénal.

TERRAINS COMMUNS: Chaque inhumation dans un terrain commun aura lieu dans une fosse séparée à l'emplacement désigné par le Maire. Un terrain de 2,10M. sur 1M. sera réservé à chaque corps adulte. L'emprise au sol pour une concession double ne dépassera pas 2,30M. de large. Un terrain d'1,50M. sur 0,50M. sera réservé à chaque corps d'enfant n'ayant pas atteint l'âge de 10 ans. Les terrains peuvent être repris par la commune cinq ans après l'inhumation. En ce cas, le Maire avise les familles intéressées et les met en demeure d'enlever les monuments et signes funéraires dans un délai de trois mois. A défaut pour les familles de se conformer à cette invitation après un deuxième avis, et après un an et un jour à dater du premier avertissement, il est procédé d'office à l'enlèvement des monuments et des signes funéraires. La commune reprend possession du terrain pour de nouvelles sépultures et les monuments et insignes qui n'auraient pas été enlevés deviennent sa propriété. Les ossements qui s'y trouveraient sont réunis avec soin et placés dans l'ossuaire réservé à cet effet.

ACQUISITION DES CONCESSIONS: Les familles désirant acquérir une concession funéraire dans le cimetière communal devront s'adresser à l'Administration Municipale. Elles pourront mandater une entreprise de pompes funèbres qui effectuera pour leur compte les formalités nécessaires.

DROIT DE CONCESSION: Dès la signature du contrat, le concessionnaire devra acquitter les droits de concession au tarif en vigueur le jour de la signature. Ces tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Le montant de ces droits sera versé intégralement au Centre Communal d'Action Sociale.

DROITS ET OBLIGATIONS DES CONCESSIONNAIRES: Le contrat de concession ne constitue pas un acte de vente. Ce n'est pas un droit de propriété mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative. Il en résulte qu'il ne peut y avoir qu'un seul acquéreur par concession. Une concession ne peut être transmise que par voie de succession ou de donation entre parents ou alliés à l'exclusion de toute cession à des tiers par vente ou toute autre espèce de transaction. En pareil cas, l'opération serait nulle et sans effet.

Une concession ne peut être destinée à d'autres fins que l'inhumation. Peuvent être inhumés dans une concession : le concessionnaire, ses ascendants ou descendants, ses alliés.

TYPES DE CONCESSIONS : Suivant leur durée on distingue trois types de concessions: quinze ans, trente ans et cinquante ans.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION : Les concessionnaires ou héritiers peuvent user de leur droit de renouvellement pendant une période de deux ans et un jour à compter de la date d'expiration. Passé ce délai ou à défaut de paiement, les familles sont mises en demeure d'enlever les monuments et signes funéraires et la concession revient à la commune qui peut aussitôt procéder à un autre acte. Le renouvellement est obligatoire en cas d'inhumation dans les cinq dernières années de sa durée. Ce renouvellement prendra effet à partir de la date d'expiration de la période précédente.

REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES : Pour pouvoir être reprises, les concessions perpétuelles doivent avoir au moins 101 ans d'existence. La reprise ne peut être engagée que cinquante ans après la dernière inhumation. Sont protégés les terrains ayant fait l'objet de donations ou de dispositions testamentaires dûment acceptées par la commune, les sépultures portant la mention « mort pour la France. » (protection de cinquante ans), les monuments inscrits à l'inventaire.

RÉTROCESSION : La rétrocession doit être motivée par l'acquisition d'une concession de plus longue durée ou par un transfert de corps dans une autre commune. Le terrain devra être restitué libre de tout corps. La rétrocession sera exclusivement à la charge du concessionnaire.

CAVEAUX ET MONUMENTS : Toute construction de caveaux et de monuments est soumise à une autorisation de travaux par l'Administration Municipale. Les tombes doubles devront avoir une surface au sol de 4,20 M², une profondeur de 2,50 M. maximum. La commune ne prend aucun engagement en ce qui concerne l'état du sous-sol des surfaces concédées. Un vide sanitaire d'une hauteur de 0,30 M. minimum est obligatoire. Chaque caveau devra être séparé de 0,40 M. sauf pour les caveaux doubles qui seront accolés. Le dessus de la voûte des caveaux ne pourra excéder le niveau du sol. La voûte des caveaux sera soit engazonnée soit recouverte d'une pierre tombale. Les pierres tombales seront obligatoirement réalisées en matériaux naturels de qualité tels que pierre dure, marbre, granit, ou en métaux inaltérables et éventuellement en béton moulé. En aucun cas les signes funéraires ne devront dépasser les limites du terrain concédé. Il est interdit, sous aucun prétexte, même pour faciliter l'exécution des travaux, de déplacer ou d'enlever des signes funéraires existant aux abords des constructions sans l'autorisation des familles intéressées. Le sciage et la taille des pierres destinées à la construction des ouvrages et caveaux sont interdits dans l'enceinte du cimetière.

ENTRETIEN : Les terrains ayant fait l'objet de concession seront entretenus par les concessionnaires en bon état de propreté, les ouvrages en bon état de conservation et de solidité. Faute pour les concessionnaires de satisfaire à ces obligations, l'Administration Municipale y pourvoira d'office et à leurs frais. Si un monument funéraire présente un état de dégradation tel qu'il entraîne un danger pour la sécurité publique ou pour les sépultures voisines, un procès verbal sera établi par le Maire et une mise en demeure de faire exécuter les travaux indispensables sera transmise au concessionnaire ou à ses ayants-droit. L'Administration Municipale pourra enlever les fleurs coupées sur les tombes lorsque leur état nuira à l'hygiène, la salubrité et le bon ordre.

EXHUMATION : Aucune exhumation ou ré inhumation, sauf celles ordonnées par l'Autorité Judiciaire, ne peut avoir lieu sans l'autorisation préalable du Maire. Tout bruit, tumulte, désordre ou atteinte à la décence et à la tranquillité sont expressément défendus. De même, l'entrée du cimetière est interdite aux gens ivres, aux marchands ambulants, aux enfants de moins de dix ans non accompagnés, à toute personne qui ne serait pas vêtue décemment, aux animaux même tenus en laisse.

LES CONTRAVENTIONS AU PRÉSENT ARRÊTÉ SERONT CONSTATÉES PAR LES AGENTS DE L'AUTORITÉ ET LES CONTREVENANTS POURSUIVIS CONFORMÉMENT AUX LOIS.



Monsieur THEVIN notre boulanger actuel envisage de s'installer à CHAILLY à partir de Janvier 2012.

Ses horaires seront les suivants: **7h30. 12h30**

16h. 19h30. **Jour de fermeture le mardi.**

Propose: Pains spéciaux, Viennoiseries.

SUR COMMANDE : Petits fours salés et sucrés,

Entremets, Pièce montée .

SPÉCIALITÉ MAISON : « Puits d'Amour »

Tél: 02 38 92 65 60

ÉTAT CIVIL



N A I S S A N C E S



Marine Delphine Cécile COUTAREL 12 janvier
 Titouan Gabriel André GUIGNARD-BUNS 15 février
 Ève Charlotte Angèle CAZÉ-POLIN 23 février
 Kéliane Wesley VAN DEN BERGHE 27 mai
 Tristan Cyrille Christophe

Johan Michel Claude CORJON 13 juin
 Balian Augustin Arsène DEBACKÈRE 9 juillet
 Cassandre Chantal Laurence PESNON 21 août
 Élentari Ceridwen Rachel Séverine VASSEUR 28 septembre
 CHAUVET 2 décembre



M A R I A G E S



Dominique Gérard FLEURET
 Maryse Lucienne Marcelle GOURDIN
 7 mai



Marc Jean SONDAG
 Aurore Cécile Marie Claire ROSSNER
 11 juin



Sébastien André Victor LEGRAND
 Magali Arlette Ginette CHOLLET
 25 juin

D É C È S

André Lucien Maurice HERMANN 12 février
 François MARION 24 novembre

D É M O G R A P H I E



RECENSEMENT DE LA POPULATION: Un recensement de la population aura lieu dans la commune de Chailly du **jeudi 19 janvier** au **samedi 18 février**.

Deux personnes dont vous pouvez voir les photos d'identité ci-contre, ont été nommées agents recenseurs. Il s'agit de Florence RODET (photo du haut) et de Sandra DAVID (photo du bas).

Ces personnes munies d'une carte officielle passeront à votre domicile pour y déposer:

- Une notice d'information.
- Une feuille de logement.
- Et un bulletin individuel.

Les agents recenseurs pourront aider au remplissage des formulaires.

En cas d'absence régulière du domicile, les formulaires complétés pourront être déposés sous enveloppe à la mairie **avant le 18 février**.

Le recensement est obligatoire. Les réponses sont absolument confidentielles et transmises dès le **19 février** à l'INSEE. Les chiffres officiels seront diffusés en janvier **2014**.

Les résultats des trois derniers recensements sont les suivants:

2009: 661 habitants./ **2010:** 674 habitants./ **2011:** 669 habitants.



NOUVEAUX HABITANTS: Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants qui sont venus s'installer à Chailly en 2011.

Mr. et Mme ABASSEBAY Le Marchais Pinard
 Mr. COILLE André 4 chemin de Chomeplate
 Mr. GAUTHIER Chris Les Bourbons
 Mr. MORLET Matthieu 3 chemin du Canada
 Mr. et Mme SEELOUY La Ménardière.
 Mme JACOB

Mr. BON Frédéric La Petite Rivière
 Mr. DONZEAU Philippe 42 rue du Fort
 Mr. et Mme MILLER Le Chesnois
 Mr. THENIER et Mme MERCIER Le Pain Chaud
 Mr et Mme PETIT Les Vignes Brûlées
 49 route de Montargis

FLEURISSEMENT

Aimez les fleurs! Elles enrichissent notre environnement. Leurs corolles sont comme les touches d'un pinceau sur la toile d'un artiste.

La cérémonie des vœux du Maire a été l'occasion de la remise de prix aux personnes de notre village les plus méritantes pour leur effort de fleurissement. Elles ont reçu un bon d'achat valable chez les pépiniéristes: DAVID à Lorris et LEPLAT à Ladon. Il s'agit de:

Dans la Catégorie A :	Maisons avec jardins visibles de la rue type très fleuris:	
	Monsieur et Madame GALOPIN	Chemin de Chevillon
	Monsieur et Madame GUILLET	Route de Bellegarde
	Monsieur et Madame JUSSY	Chemin de Chomeplate
Dans la Catégorie B :	Maisons avec jardins visibles de la rue type paysagers ou jardins à thème:	
	Monsieur et Madame CHARDEAU	Rue de la Pâture aux bœufs.
	Monsieur et Madame CORBEL	Les Rouches Moulins
	Monsieur et Madame COULÉON	Chemin du Marchais Pinard
	Monsieur et Madame JEANNOT	Le Petit Bréau
	Monsieur et Madame ORLAY	Impasse de la Bécasserie
Dans la quatrième Catégorie :	Maisons avec des possibilités limitées de fleurissement:	
	Madame DE GUERRA	Route de Montargis
	Madame GUYADER	Route de Montargis
Dans la onzième Catégorie :	Fermes fleuries:	
	Monsieur et Madame LEROY	Ferme de Romaison

Les personnes intéressées par le concours des maisons fleuries sont invitées à consulter le règlement inséré dans ce bulletin. Elles devront s'inscrire en mairie avant le 4 juillet 2012 (démarche indispensable).

RÉALISATIONS DE LA COMMUNE EN MATIÈRE DE FLEURISSEMENT



Fleurissement du monument aux morts



Massif floral en bordure de canal



Massif linéaire en bordure de voirie face à l'école et Jardinières en chêne



Jardinières au pied des panneaux



Barque fleurie avec pêcheur au port du Canal
29/05/2011



Nos projets pour 2012

- Mise en place de notre blason fleuri
- Création d'un espace intergénérationnel dans le parc de l'ancien presbytère.

Attention!! Concours Lumières de Noël 2012
Ne seront prises en compte que les illuminations installées avant le 15 décembre.

ILLUMINATIONS DE NOËL

*Lorsque l'hiver venu
Les fleurs ont disparu
Certains savent recréer
Lumière et gaieté*

Ce sont:

Mr. et Me CHIROUX Romaison

Mr et Mme MAUCUER Romaison

Mr et Me LEGRAND Romaison

Mr et Mme ORLAY Romaison

Mr et Me LEROY Romaison

Mr et Mme RAGU A. Rte de
Beauchamps

Mr et Me LANGLOIS PASCO
Romaison

Mme TEMMERMANN
Romaison

Mr et Me LOTTA-BRAUX

Rouches Moulins

ÉCOLE DE CHAILLY

L'école de Chailly compte **4 classes**. Les **97** élèves sont répartis du **CE 1** au **CM 2**.

Classe de CE1: 23 élèves Melle Clarisse JOUANNEAU.

Classe de CE2: 22 élèves Mme Anne AYMERIAL.

Classe de CM1: 28 élèves Mme Clarisse BAGLAND (directrice) et Mme Hélène CHALAI le jeudi.

Classe de CM2: 24 élèves Mme Nathalie DEPARDAY.

ACTIVITÉS PASSÉES ET FUTURES DE L'ÉCOLE :

-Open de tennis d'Orléans: Les CM ont eu une initiation au tennis (par des intervenants USEP), puis ils ont vu un match de tennis le lundi 17 Octobre.

-Théâtre: Les enfants ont vu une pièce de théâtre au CRACT de Lorris : « Le Médecin Volant de MOLIERE ». Ce spectacle était offert par la communauté de commune.

-Vente de livres: en novembre 2011. 30% des ventes sont reversées à l'école sous forme de livres renouvelant ainsi la bibliothèque scolaire.

-Fête de Noël: spectacle en chansons puis remise de livres offerts par le SIRIS le Jeudi 8 Décembre.

-Visite du musée de la préhistoire de Nemours: le vendredi 10 février 2011 pour les CE2 et CM1.

-Exposition scientifique « des maths ...en somme »: à la salle Blanche de Castille de Lorris en mars 2012.

-Classe verte: Durant le mois d'octobre, les élèves des classes de CE2 et CM1 sont partis pour une semaine au centre des Caillettes, à Nibelle, en forêt d'Orléans. Durant leur séjour, au travers de nombreuses activités d'orientation à pied ou à vélo, les enfants ont appréhendé le milieu forestier, appris à reconnaître les indices de présence des animaux, pêché, visité une ferme, réalisé des moulages d'empreintes, suivi le travail d'un garde forestier et d'un naturaliste. Ils ont vécu une semaine ensemble des moments inoubliables. Ce séjour a pu se concrétiser grâce à la participation financière du SIRIS.

-Rencontres sportives en partenariat avec l'USEP:

Cross cantonal à l'Étang des Bois le vendredi 17 février. Si des enfants se qualifient, ils participeront au cross de Paucourt et éventuellement au cross de Chateaufort.

-Randonnée-lecture en mai 2011: des conteurs et des acteurs de théâtre racontent une histoire aux enfants lors d'une randonnée.

-Découverte d'activités pleine nature: en juin 2011 pour le cycle 3: canoë-kayak, tir à l'arc, escalade, cyclo ...Pour le cycle 2 : jeux sensoriels, activités de plage, randonnée.

-Rencontre chorale:

Les écoles du canton de Lorris se réuniront à la salle Blanche de Castille, afin de présenter un spectacle musical.

-Classes vertes de pêche:

Animation en classe pour les CM1 et CM2.

Demi-journée de pêche le long du canal en partenariat avec l'association de pêche de Chailly, et concours de pêche en finale à Montereau pour deux élèves.

-Activités mathématiques: participation au « défi maths » en novembre 2011. Chaque classe répond à une série d'énigmes. Olympiades des maths à Varennes.

-Intervention de l'ADATEP: le 25 novembre 2011(sécurité dans le car) pour les classes de CE1 et CM1.

Rencontre entre les groupes scolaires de Thimory et les CE1 de Chailly, lors d'une après-midi sportive organisée par la classe de CM2.

Aide aux devoirs:

Depuis plusieurs années les bénévoles viennent aider les élèves à faire leurs devoirs le soir. Cette activité est possible grâce à l'association du foyer des jeunes.

Personnel de l'école:

Mme Jeanine TARDIF, employée du syndicat scolaire depuis 21 ans, assure les services de cantine, de surveillance de récréation et de sortie d'école. Elle est aidée par Mme Jacqueline THAUMIN, Mme Véronique BRUNEAU et par Mme Séverine PAUTRE.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2011

L'année a été marquée par le transfert de compétence à la C2C pour tout ce qui concerne les travaux de voirie. Les chantiers ont été nombreux entraînant souvent des difficultés de circulation. Mais l'état de nos routes communales, suite aux derniers hivers rigoureux, justifiait qu'un tel effort soit entrepris. Nos deux abribus qui ne répondaient pas aux normes de sécurité ont fait l'objet de travaux qui donneront maintenant aux parents plus de tranquillité. Notre pont sur le canal nécessitait une remise en état complète. Avec la réalisation de la sixième tranche, l'assainissement de Romaison et des Rouches Moulins était enfin terminé.

TRAVAUX DE VOIRIE



Renforcement de la structure de l'enrobé Rue de la Pâturage aux bœufs avec stabilisation des accotements et remise à niveau des regards d'assainissement.



Route de Montargis.
Renforcement de la structure en enrobé et pose des bordures réalisés par le Conseil Général avril



Mise en sécurité de la route départementale n°963 dite route de Montargis, en entrée d'agglomération. Haricot, bordures, trottoirs, quai fleuri face à l'école et panneaux de signalisation. (Travaux subventionnés par le Conseil Général)

Ci-dessous état antérieur.
avril



JARDINAMAT

Kubota

VERTS LOISIRS

STIHL

ETESIA

VIKING

18, rue Edouard Branly - 45700 VILLEMANDEUR

☎ 02 38 07 10 95 - Fax 02 38 07 10 96

TRAVAUX DE VOIRIE (Suite)



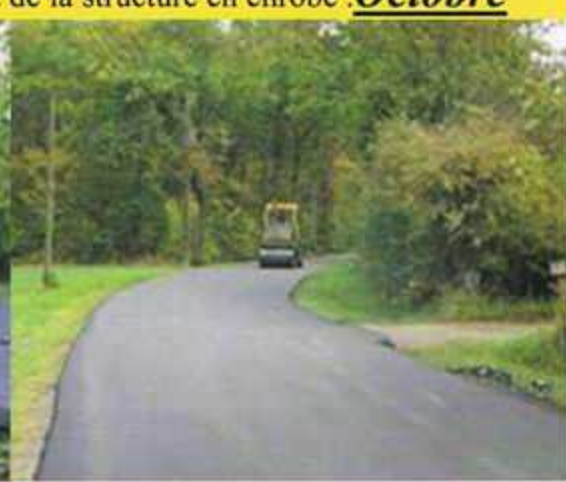
Rue des Camains: renforcement de la structure en enrobé par la commune. Réalisation de deux regards avaloirs au niveau des intersections avec tête de sécurité. Sécurisation du virage par bordures type T2. On peut voir en haut et à gauche l'état antérieur très dégradé.

mars



Chemin de Bossefaux: renforcement de la structure en enrobé avec stabilisation des accotements et sécurisation de la jonction avec la route de Thimory par bordures type T2. **Octobre**

Route de Novers: renforcement de la structure en enrobé. **Octobre**



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SIXIÈME TRANCHE MARCHAIS PINARD ET ROUCHES -MOULINS



Ces travaux ont été financés par la commune qui a bénéficié de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ils ont été réalisés par l'entreprise VAUVELLE. Avec eux s'achève la mise aux normes de l'assainissement de Romaison. Sur la photo ci-dessous on peut voir l'aspect nouveau de la rue du Marchais Pinard.



AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ATTENTE DES ABRIBUS

Les travaux ont consisté, outre le renforcement de l'enrobé, en la création de quais avec bordures type T2 et bordures guide-bus assurant une sécurisation qui sera appréciée.

ABRIBUS DE LA PÂTURE AUX BOEUFs



ABRIBUS DE LA ROUTE DE CHEVILLON



RÉFECTION DU PONT SUR LE CANAL



Que d'avatars a connus ce pont ! Au début du vingtième siècle, c'était un ouvrage composite : pont à rambarde de bois sur la « Poterie », pont « en dur » sur le canal. Miné par les allemands lors de la dernière guerre, il fut détruit. Une étroite passerelle de bois, parallèle à son trajet et située en amont, le remplaça provisoirement. Un ancien du village se souvient d'avoir vu un berger franchir le canal avec son troupeau sur cet ouvrage précaire. Remplacé à la libération par un pont de bois plus solide réalisé par les soldats américains. Puis reconstruit tel que nous l'avons connu. Le voici, le 4 novembre, dans sa nouvelle version, (œuvre financée dans son intégralité par le Conseil Général du Loiret), avec ses trottoirs tout neufs, son macadam sur lequel on pourrait jouer au billard et sa rutilante rambarde verte que décoreront bientôt des jardinières fleuries. Un beau pont qui ennoblira encore davantage le cadre merveilleux du cœur de notre village!...

Événements.2011.2011.2011....

**VŒUX DU MAIRE .
8 janvier.**



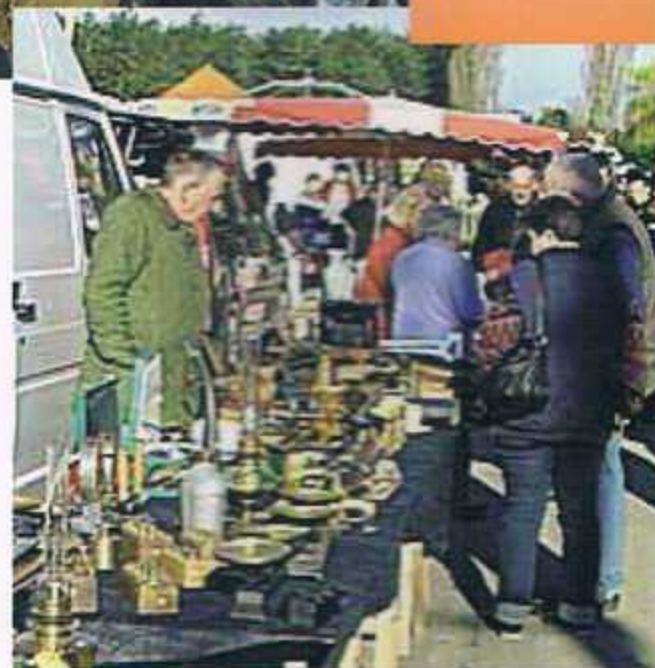
Présentation des nouveaux habitants.



Remise des prix du concours des maisons fleuries et des illuminations-



**Brocante
sous un
beau ciel
bleu.
20 mars.**



**Marche de découverte du patri-
moine 8 mai.**



Événements.2011.2011.2011....



Troc aux plantes 15 mai.



Mise à l'eau de la
barque du comice.
19 mai.



Fête des
voisins
Bois de
Romainson
28 mai



15 juillet

Les sauveteurs de
Chailly au secours
de la barque du co-
mice qui a sombré.

A signaler qu'il a
été trouvé dans la
barque un poisson-
chat de l'espèce
« squatter »



15 juillet tôt le matin. Démontage du parquet de
danse.

*Vous qui vous reposiez après cette nuit folle,
Ayez une pensée pour nos chers bénévoles!.....*



5 septembre randonnée équestre organisée par l'Association Equi-voyage 34 cheveaux, 29 cavaliers, 4meneurs d'attelage..organisatrice Nicole FOUASSIER. Parmi les participants 6 jeunes (moins de 18 ans).



4-5 septembre Des membres d'un club de camping-caristes venant de Cepoy font une étape de deux jours à Chailly sur leur route de découverte du canal.



Dépôt de gerbe sur la tombe Christian GUEGUEN



Réception à la mairie



12 novembre « Soirée Aligot »
Découverte d'une spécialité régionale



Repas de Noël des aînés.
4/12/2011

Évènements
.2011.2011.2011.....

1
1
N
O
V
E
M
B
R
E

Événements.2011.2011.2011....



Halloween Romaison



30 octobre



Halloween Chailly

Et le voilà! ce personnage tant attendu né outre atlantique et parrainé par Coca Cola mais devenu quelqu'un bien de chez nous. Il est passé à la salle des fêtes de Chailly le **14 décembre**, faisant la joie de tous les enfants. Cette année il avait dans sa hotte, outre les jouets, un spectacle offert par la municipalité qui fut fort apprécié. Il reviendra dans la nuit du 24 au 25 décembre. Il nous l'a promis et cette fois, ce sera pour les petits et pour les grands.



JOYEUX NOËL ET
BONNE ANNÉE
2012



Événements 2011.....2011.....2011.....2011.....2011..... Événements.....2011.....2011.....2011.....2011.....



La petite gazette de chailly

Le 8 Janvier, les habitants de Chailly, toutes générations confondues, se retrouvaient à la salle des fêtes pour recevoir les vœux du maire et de son conseil municipal. Ce fut l'occasion de souhaiter la bienvenue aux

nouveaux habitants et également de faire plus ample connaissance. *Dans les mois qui suivront*, au printemps, les travaux de voirie qui n'avaient pu être menés à bien jusqu'alors, en raison des caprices du temps, ont vu leur réalisation.

La tradition veut que la brocante de Chailly se tienne *le troisième*

Dimanche de mars et cette année encore, le ciel était avec nous.

La foule des exposants et des acheteurs était nombreuse.

Ce mois là est également marqué par la remise des prix du fleurissement à Lisedon. Trois personnes furent primées: Mmes GUYADER, JEANNOT et LEROY N.

Le 8 mai, décision fut prise par le Maire d'organiser une randonnée dont le but était la découverte du patrimoine communal. Forts de l'expérience réussie en mai 2010, les organisateurs du « troc aux plantes » ont récidivé. Chaque amateur pouvait trouver son bonheur à la Bécasserie.

L'association Saint AIGNAN, voulant concrétiser plusieurs années de travaux de remise en état de l'église, a posé une plaque commémorative remerciant ainsi tous les acteurs qui ont contribué à donner à cet édifice l'aspect qu'il a aujourd'hui.

Début juin, commençaient les travaux de la sixième tranche d'assainissement de Romaison, mettant ainsi un terme à la réalisation de ce réseau.

Fin juin, un de nos conseillers ayant choisi d'établir ses pénates dans le sud, dut interrompre son mandat, bientôt suivi par un deuxième parti s'installer dans le Morvan. f.f.

Ce qui a entraîné les élections partielles de septembre.

Juillet et août, ont connu les mêmes festivités que par le passé : repas champêtre, tombola et feu d'artifice toujours très apprécié par l'assistance. Repas traditionnel du **15 août** pour les aînés.

Dans la matinée du 15 juillet, grosse émotion! Le pêcheur assis dans la barque fleurie depuis le **19 mai** lançait un S.O.S. Une voie d'eau s'était ouverte dans son esquif. Il fallut plusieurs bras pour porter secours à ce malheureux qui perdit ainsi toute sa pêche à l'exception d'un poisson chat qui avait élu domicile dans sa barque.

Le conseil municipal se trouvant réduit à 9 membres, on dut avoir recours **Le 11 septembre** à des élections partielles pour compléter l'effectif des conseillers.

Fin septembre et octobre, des travaux de voirie et de sécurisation des abribus ont apporté une réponse aux inquiétudes des usagers (voir photos)

Approchant de Noël, il était tout indiqué de réorganiser une « bourse aux jouets » qui se tint à la salle des fêtes le **6 novembre**.

Le 4 décembre, chose promise chose due, les aînés de Presnoy sont venus rejoindre ceux de Chailly pour le repas de fin d'année qui se déroula dans nos locaux.

Le 14 décembre, le foyer, en collaboration avec la municipalité organisa une matinée récréative pour tous les enfants du village. Dans une gazette, on est bien obligé de parler aussi d'événements moins drôles.

Cela devient malheureusement maintenant une triste habitude. L'année fut marquée par des actes d'incivilité: vol de batteries sur des feux de signalisation mobiles, vol d'une palette de bordures T2 sur le chantier de l'abribus de la route de Chevillon (les voleurs devaient être musclés) et enfin déplacement avec dégradation de la dalle de la tombe de l'abbé THÉBAUD au cimetière.

Bourse aux jouets 6 novembre



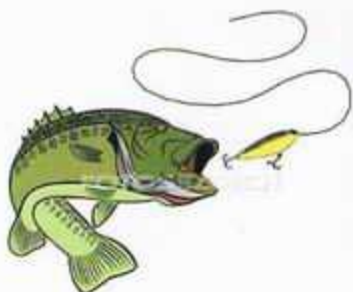
CHAILLY LOISIRS

Le président Michel Boulet ayant déménagé, le bureau de l'association a dû être renouvelé. Monsieur GOULLIER a été élu président, Monsieur TRONGNEUX vice-président. Les places de secrétaire et de trésorière ont été attribuées à Mesdames GOULLIER et BOURGEON. Cette année encore, la **brocante** a été un franc succès grâce à l'affluence des participants mais aussi à la clémence de la météo.

La **bourse aux jouets**, quant à elle, n'a pas été à la hauteur de nos souhaits mais elle a connu de l'affluence le matin. Le **marché artisanal**, malheureusement, n'a pu être reconduit faute de locaux pouvant accueillir le public. Cependant nous gardons l'espoir de pouvoir le rééditer dans les années à venir. Nous sommes heureux que ces deux manifestations, cette année encore, nous aient permis d'aider la **fête des écoles**, d'offrir l'**apéritif** du repas du 14 juillet ainsi que les lots de **tombola** et enfin de remettre un **calendrier de l'Avent** à chaque enfant des écoles de Chailly et de Thimory (soit 200).

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein de l'association vous serez les bienvenus.....e.b./j.p.g

L'ABLETTE DE CHAILLY



L'AAPPMA (l'Ablette de Chailly en Gâtinais) Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique a regroupé 170 adhérents en 2011. L'AAPPMA a organisé en 2011:

- une initiation à la pêche avec les classes CM1/CM2 de l'école de Chailly (50élèves) avec goûter et remise de médailles.

- Un **concours de pêche** réservé aux **enfants de 5 à 13 ans** (28 participants) doté de nombreux lots, coupes, médailles et goûter.

- Un **concours de pêche inter-sociétaires** avec 42 pêcheurs, gagné par **Quentin**.

- Un **concours à l'américaine** avec 11 équipes qui s'est déroulé dans la bonne humeur surtout après le pique-nique où l'on a apprécié les gâteaux de **Sonia**.

- Un **concours amical de pétanque** (32 doublettes) gagné par **Sylvie et Daniel**.

Nous remercions les membres de l'AAPPMA et les bénévoles qui nous permettent d'organiser ces manifestations.

L'AAPPMA participe avec l'école de Chailly aux **Ateliers Milieux Aquatiques** financés par la Fédération Départementale de Pêche et notre association « l'Ablette » qui qualifiait cette année 4 enfants à la **finale à Coullons** (comprenant deux parties de pêche). Merci à **Léa** et à **Youn** d'avoir participé à cette journée.

Nous regrettons que 2 enfants ne se soient pas déplacés au détriment d'autres qui auraient pu en profiter. Cette finale est dotée de très nombreux lots pour tous les participants.

L'AAPPMA a maintenu l'**alevinage** en brochets, black-bass, gardons et tanches pour un **montant** de 2200 €. Vous trouverez ci-dessous nos manifestations prévues en 2012 :

Mai- Juin Ateliers Milieux Aquatiques avec l'école de Chailly (Théorie).

Ateliers Milieux Aquatiques avec l'école de Chailly (Initiation à la pêche).

16 Juillet Finale des Ateliers Milieux Aquatiques.

28 Juillet Concours de pêche inter-sociétaires.

4 Août Concours de pêche à l'américaine.

18 Août Concours de pétanque. Ces dates seront confirmées ultérieurement.

Nous avons fait réaliser **2 pontons pour personnes à mobilité réduite** sur les biefs de Chailly et Chancy.

Nous envisageons d'en réaliser un troisième cet hiver près de la place de l'église. Nous remercions la municipalité et les donateurs qui nous aident à récompenser tous les jeunes participant à nos différentes manifestations. Les cartes de pêche sont disponibles comme d'habitude, à partir du 1^{er} janvier, chez Monsieur et Madame **RIGHI « Bar des Calliaciens »** et à la **Société THOREAU de LADON**.



AMJCALE DES ANCIENS DE CHAILLY



Notre petit club se porte bien . Pour l'année 2011, nous avons eu un programme chargé.

Réunions toutes les deux semaines, le mercredi. Ce jour là nous nous retrouvons pour des jeux : belotte, rami, scrabble etc.. suivis d'un goûter varié et apprécié.

Nous sommes allés dans des restaurants pour des repas très prisés. Et nous avons participé aux repas organisés par les clubs amis de Thimory, Montereau, La Cour Marigny, Noyers, Vieilles Maisons, Villemoutiers.

Les spectacles:

Holiday on ice (Paris 12 février),
Age tendre et tête de bois (Orléans 21 mai),
Paris à Broadway (Amilly 8 Novembre),
Les flammes de Paris 1789 (Orléans 10 novembre).

Les voyages:

Chartres, déjeuner au Cochon grillé le 7 juin.
Paris, la Seine et ses monuments, déjeuner au 1^o étage de la tour Eiffel le 26 juin.
Paris illuminé et le musée Grévin le 25 novembre.

Le 15 août,

a eu lieu notre repas dansant traditionnel préparé et servi par un très bon traiteur. La musique d'ambiance et de danse était assurée par Alain MAILLARD qui a su créer une atmosphère de gaieté. Les derniers danseurs sont partis après 19 heures 30.

Nous remercions Monsieur le Maire, les personnes présentes de Chailly et des clubs environnants.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2012.

Pour tous renseignements, adressez-vous à Madame MANSARD au 02.38.96.28.77

b.m.

ASSOCIATION SAINT AIGNAN



Cette année l'association a fait divers achats et réalisations.

Dans le domaine des travaux, une **plaque commémorative** offerte par Monsieur RONDEAU Romain a été apposée par Michel et Stéphane sur le mur Est, à l'intérieur de l'église, en remerciement aux acteurs et bienfaiteurs de l'association qui depuis 8 ans ont œuvré à la rénovation et à l'embellissement de l'édifice.

Il faut signaler aussi qu'Alain a exprimé une fois de plus ses dons artistiques dans des travaux de réfection et de décoration du **maître autel** et du **tabernacle**. L'œuvre finie est particulièrement remarquable. Par ailleurs des **haut-parleurs** ont été installés.

En ce qui concerne les achats, l'association a fait l'acquisition de 2 **armoires** pour la sacristie, de 2 **boîtes de rangement** pour les habits sacerdotaux, d'un **aspirateur** et de diverses petites fournitures.

Célébrations et cérémonies religieuses: l'année a été marquée par une messe annuelle, une célébration de l'Avent, 2 baptêmes et 2 mariages.

Vous trouverez au fond de l'église un **classeur** où sont consignés les noms des bienfaiteurs qui nous ont aidés par leurs travaux ou leurs dons.

Les membres de l'association Saint Aignan vous souhaitent une bonne année 2012, joie, bonheur et sérénité.

m.g.



A S S O C I A T I O N S

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE CHAILLY

FOYER DES JEUNES

Cette année encore, nous vous attendons petits et grands, pour partager des activités pendant votre temps libre, pour vous permettre de vous épanouir et/ou de vous détendre. Venez rejoindre les adhérents du Foyer des Jeunes.

Voici le programme des activités proposées pour la saison 2011 - 2012 :

LUNDI :	Gymnastique	Adultes	De 14h à 15h
	Patchwork	Adultes	De 14h à 17h (Salle Ancien Presbytère)
	Tennis de table	Jeunes & Adolescents	De 18h à 19h30

MARDI :	Gymnastique Eveil baby	De 3 à 6 ans	De 17h30 à 18h30
	Gymnastique	Adolescents & Adultes	De 19h à 20h
	Step	Adolescents & Adultes	De 20h à 21h (une semaine sur 2)
	Sophrologie	Adolescents & Adultes	De 20h à 21h (une semaine sur 2)

MERCREDI :	DANSE	Enfants	De 16h à 17h
		Pré adolescents	De 17h à 18h
		Adolescents	De 18h à 19h
		Adultes	De 19h à 20h
	Sophrologie	Adolescents & Adultes	De 20h à 21h (une semaine sur 2)

JEUDI :	Hardanger	Adultes	De 14h à 17h (Salle Ancien Presbytère)
---------	-----------	---------	--

VENDREDI :	Tennis de Table	Adolescents & Adultes	De 20h à 22h30
------------	-----------------	-----------------------	----------------

DIMANCHE :	Randonnée pédestre	Adolescents & Adultes	De 9h à 12h
------------	--------------------	-----------------------	-------------

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :	Aide aux Devoirs	Enfants du CE1-CM2	De 16h45 à 17h 30 (École de Chailly)
------------------------------------	------------------	--------------------	--------------------------------------

NOUVEAUTÉ : SOPHROLOGIE

Depuis la rentrée de Septembre 2011, vous pouvez participer à des séances de sophrologie, en compagnie de Stéphanie, une semaine sur deux le mardi (après la gym) ou le mercredi (après la danse) – Calendrier établi pour la saison N'hésitez à vous renseigner

GYMNASTIQUE EVEIL-BABY

Sur le tapis



En atelier :



Danse Expression corporelle

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE CHAILLY

LES MOMENTS FORTS DE CETTE ANNÉE

COUP DE CHAPEAU, RECOMPENSE :

Lors de l'AG de la FOL (Fédération des œuvres laïques) le 27 mai 2011 une médaille a été attribuée à notre Association afin de récompenser notre dévouement et notre continuité dans notre action culturelle, mais aussi pour saluer le nombre de nos adhérents toujours croissant et un choix d'activités toujours plus nombreuses.

Cette saison, la journée de l'amitié, organisée par la Section Patchwork aura lieu le jeudi : **26 janvier 2012**

SECTION PETANQUE :



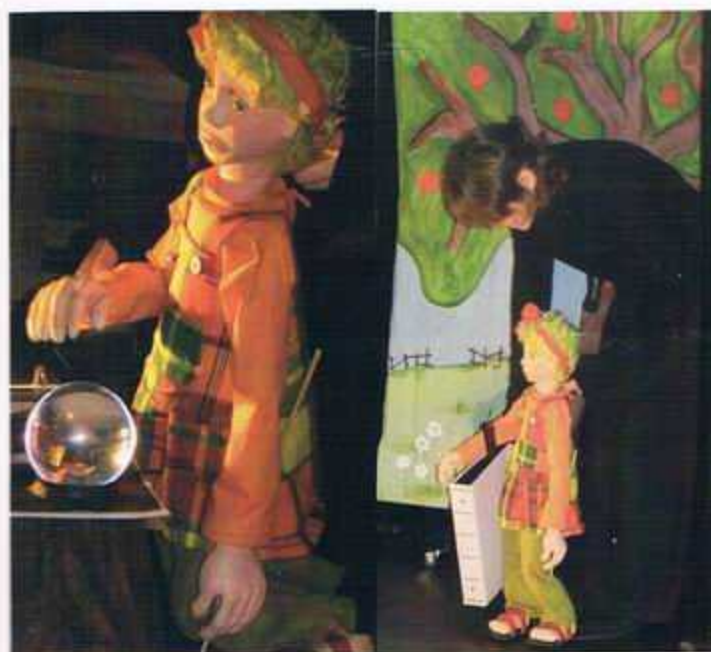
Notre nouvelle section pétanque qui a vu le jour pour la saison 2010-2011, n'a pas à rougir : elle a tout d'une grande !

Le 2011, nous avons organisé notre 1^{er} concours de boule à Chailly-En-Gâtinais. Nous comptons renouveler cette expérience, rendez-vous en juin 2012.

COCORICO !! Notre toute jeune section compte 2 champions du Loiret et a obtenu le Trophée de « L'équipe la plus fair-play » A remettre en jeu l'année prochaine !

GALA DE DANSE A SAINT MAURICE SUR FESSARD :

Les 14, 20 et 21 mai 2011, vous avez pu assister au spectacle « Charlie et ses drôles de dames » à Saint Maurice Sur Fessard. Tout au long de ce spectacle, Charlie(Chaplin) évoque les grands moments du cinéma avec de nombreux tableaux dédiés aux films culte du 7^{ème} art.



REMERCIEMENTS

Cette année, le 14 décembre, nous avons organisé une fête de Noël pour nos jeunes adhérents :

- activités manuelles, décoration de la salle
- repas en commun
- visite du Père Noël

Mais cette année, à partir de 15 heures, tous les enfants de notre village étaient conviés pour assister au spectacle : « LE TEMPS D'UNE BULLE » de la Compagnie CHIMEL.

Nous tenons à remercier le Conseil Municipal qui nous a accordé une subvention exceptionnelle afin de nous permettre de financer ce spectacle de Noël.

Alors envie de se détendre, d'apporter vos idées, votre aide ? Vous êtes les bienvenus !

c.h./l.p.

Notre e-mail : foyerdesjeuneschailly@orange.fr

Nous Contacter : Laurence – 02.38.96.25.65
La trésorière

Claude – 02.38.96.13.21
La secrétaire

Hervé – 02.38.96.30.93
Le président

ASSOCIATION LA SHOL



Amateurs passionnés de fleurs, ou de jardinage, vous qui aimez les arbres et la nature, vous qui avez envie d'apprendre à confectionner des compositions florales, rejoignez la section locale de la SHOL (Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret)! C'est dans une ambiance sympathique que nous nous retrouvons une fois par mois pour une visite , un cours d'art floral ou une conférence.

Nous avons commencé l'année 2011 par notre Assemblée Générale suivie d'une conférence sur les différents **amendements**.

Puis au cours de l'année, nous nous sommes rendus chez l'une de nos adhérentes pour une intéressante démonstration par un professionnel de **taille** de fruitiers et de petits arbustes .

Sur les bons conseils de Laurence, nous avons confectionné un **bouquet rond**. Pas si facile ! Il y a une technique à apprendre, mais chacune était ravie de repartir avec son bouquet .

La visite guidée du **Parc Floral de La Source** avec les commentaires d'un passionné d'arbres et d'autres plantes suivie tout près du parc de la visite d'une production de **pivoines**. Dommage qu'avec le soleil et la chaleur les fleurs de pivoines aient légèrement souffert! Mais nous avons pu admirer une multitude de variétés, toutes plus belles les unes que les autres .

C'est à Pithiviers que nous avons visité le **jardin d'André Eve**. Dans ce petit paradis , parfums et couleurs se répandent en massifs opulents qui ondulent le long des allées sinueuses. Mise en scène avec de nombreuses compagnes, la **rose** est la reine incontestée des lieux. En septembre, nous avons réalisé de jolis bouquets avec les roses que nous sommes allés cueillir..

La visite du **jardin des dentelles à Amilly**: ce jardin se cache dans une clairière avant de s'enfoncer dans les bois, de petits cheminements bordés de fougères, d'érables, de massifs d'hydrangée et plein d'autres plantations. Une caractéristique de ce jardin est l'importance donnée aux arbres et arbustes dont le feuillage ou les fleurs se font remarquer par leur extrême finesse, rappelant celle de la dentelle.

Tous les adhérents reçoivent la revue « Jardins du Loiret » où nous pouvons puiser une multitude d'idées et d'informations et éventuellement participer aux voyages et activités qui sont organisés par les autres sections.

m.d



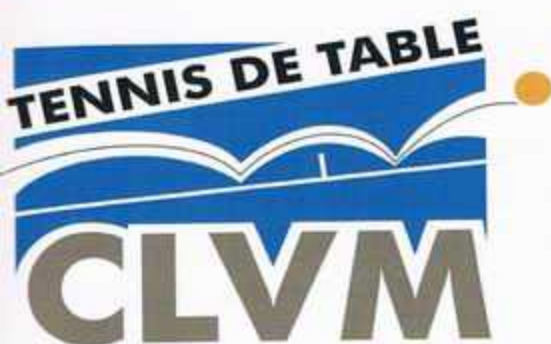
Les voisins du « Fort », eux aussi,
ont fait la fête
le **28 mai**

Ont participé à l'élaboration de ce bulletin (textes ou photos):

BAGLAND Clarisse, BOURGEON Edith, CLAVEL Chantal,
CHARDEAU Daniel, COFFINEAU Danielle, COGNET Richard,
DALAIGRE Martine, DUPONT Charles,
FALZON Françoise, Laurence, Yvan.
GUYADER Michelle, HOUSSACK Claude, KAUFMANN Christian
LEROY Nathalie, MANSARD Bernard, MOINEAU Bernard,
PASDELOUP Bruno, PROCHASSON Laurence, RIGHI Sylvie.

Messieurs et Mesdames les anciens

Vous possédez certainement au fond de vos tiroirs des photos (événements , photos d'école, cartes postales etc...) qui pourraient nous aider à faire revivre le passé. Peut être avez-vous des souvenirs que vous pourriez relater. Faites-vous connaître auprès de la secrétaire de mairie, ou en téléphonant au 02.38.96.24.16



Siège Social
MAIRIE 45260 LORRIS

CHAILLY

LORRIS

VIEILLES-MAISONS

Le site internet, mis régulièrement à jour, vous permet de trouver tout sur la vie du club :

<http://club.quomodo.com/ttclvm>

Merci à Fabrice, son concepteur qui assure également la mise à jour.



Nos priorités sont toujours les mêmes :

- . être attractif pour tous, jeunes et moins jeunes, pour une pratique correspondant aux souhaits de chacun, en loisirs ou/et en compétition,
- . offrir un encadrement adapté aux plus jeunes, mais aussi aux adultes qui découvrent ce sport ô combien attrayant.

Un encadrement important et de qualité est nécessaire pour répondre à la demande des nombreux jeunes qui, chaque année, viennent découvrir le tennis de table.

Une volonté qui revient comme un leitmotiv :

La convivialité reste le point fort du club : chacun doit pouvoir y trouver sa place.

Qui contacter pour tout renseignement au sujet du club ?

Philippe PETIT, Président, au 02.38.92.39.96

Bernard MOINEAU, Secrétaire, au 02.38.92.48.85

Les licenciés

Les adhérents viennent, outre des 3 communes d'origine du club, de pratiquement toutes les communes du canton de LORRIS et même hors du canton.

La compétition

Il existe principalement 2 types de compétitions : le championnat par équipes et le critérium fédéral individuel.

3 équipes seniors participent au championnat fédéral : l'équipe 1, en Régionale 3, est le résultat d'une entente avec le club de DONNERY, l'équipe 2 en Départementale 4, l'équipe 3 en Départementale 5.

Venez nous retrouver, quel que soit votre niveau, vous ne le regretterez pas !

Lieu d'entraînement et de compétition

L'espace Jacques Secrétin (salle spécifique),
salle Blanche de Castille à LORRIS.

Horaires des entraînements

Adultes : principalement le mardi à partir de 18h30

Jeunes : contacter Bernard au 02.38.92.48.85

Alain POURREZ au 09.63.29.36.07

ou Fabrice LOUAULT au 06.87.10.37.80



Les entraîneurs

Les entraînements sont assurés par des entraîneurs bénévoles, membres du club (Sophie BARNAULT, Alexandre CORTEGGIANI, Bernard MOINEAU et Alain POURREZ) et par un entraîneur professionnel (Fabrice LOUAULT).

b.m.



UNA

Une association cantonale au service des personnes âgées

ADAPA Lorris

Union Nationale de l'aide, des soins aux Domiciles 02 38 94 83 49

Lors de notre dernière page, l'année passée, je vous annonçais la préparation d'une loi sur la dépendance, loi plusieurs fois annoncée et constamment repoussée, le 24 août dernier notre Premier Ministre a annoncé le report de cette réforme de la dépendance à peut-être 2012.

Aujourd'hui notre monde économique ne va pas bien, et vous entendez parler de Modernisation, de Mutualisation, de Regroupement, de Fusion, d'Economie d'échelle, de logique d'effort d'amélioration en terme de rationalisation, ce langage est stupéfiant et m'indispose, cette vision technocratique de concentration dans notre domaine de l'aide à domicile, n'apporte pas l'efficacité opérationnelle ni l'économie financière espérée.

Le faire croire est un leurre, et j'invite les protagonistes de ce langage à nous en apporter la preuve, les résultats se terminent toujours par la sortie de l'autorisation du Conseil Général pour appliquer sa propre tarification, avec un différentiel payé par l'usager. D'ailleurs le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) d'octobre 2010 fait remarquer que si certaines structures ont cherché à se regrouper afin de réaliser des économies d'échelle, elles se sont soldées généralement sans succès.

Là, en quelques mots tout est dit ! Restons-nous même, maître de notre développement, sans contrainte formatée, en soit une Association à visage humain. Gardons un confort de proximité avec nos usagers,

Gardons nos valeurs de solidarité et d'entraide. Gardons notre attachement au respect de la personne aidée en lui conservant ses droits.

Gardons le bassin des emplois de proximité,

Gardons une gouvernance autonome de proximité,

Gardons des relations avec nos responsables politiques locaux.

Notre métier est d'apporter des réponses à l'ensemble des personnes âgées ou handicapées qui souhaitent exercer leur droit au maintien à domicile autant de temps que la situation le permet.

Notre Association, à but sociale, non lucrative, couvre le canton de Lorris, son fonctionnement est assuré par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles nommés par les 13 communes du Canton et la participation d'un usager.

Notre Association est autorisée à intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées par le Conseil Général, et s'oblige à respecter scrupuleusement la tarification arrêtée annuellement par ce même Conseil Général.

Notre implication citoyenne est au profit de tous.

Notre agrément vous permet aussi de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% sur les sommes restées à votre charge.

Notre fonctionnement, notre management de l'Association sur la qualité sont certifiés conformes aux exigences de la norme NF EN ISO 9001 par le Bureau VERITAS.

Notre Association est l'une des 21 structures médico-sociales autorisées par le Conseil Général du Loiret, liées par convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens portant sur la professionnalisation de notre personnel, 34 salariées ont suivi 515 heures de formation valorisante en 2010.

Pour vous permettre de vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou de façon ponctuelle.

Vous aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant de votre maison : entretien du logement, des vêtements, du linge.

Vous assister dans vos démarches administratives simples.

Vous aider à la réalisation des achats alimentaires ainsi qu'à la préparation et à la prise des repas.

Vous accompagner dans vos sorties, promenade ou visite médicale par exemple.

Vous accompagner et vous encourager dans vos activités de la vie sociale et relationnelle.

Vous souffrez d'un handicap, vous avez peut-être besoin d'aide pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

En situation de handicap vous avez le droit d'être aidé.

Vous sortez d'un séjour hospitalier, et vous avez besoin de façon temporaire d'une aide.

Nous assurons le portage de repas par véhicule réfrigéré, les repas sont élaborés par une société spécialisée.



UNA téléassistance vise à améliorer la vie à domicile des personnes fragilisées en rassurant son entourage.

Opérationnelle 24 h/24 et 7 jours/7, toute l'année, une simple pression sur le bouton d'un déclencheur met l'abonné, via le transmetteur téléphonique, en relation avec ses proches et les interlocuteurs des plateaux spécialisés.

Jacques HEBERT

Nos amis les animaux

Sauvages ou domestiques, à plumes ou à poils, la nature nous les a donnés pour notre subsistance, pour nous aider dans nos travaux pénibles ou pour agrémenter notre cadre de vie. Nous les côtoyons souvent avec indifférence. Seuls les événements importants ou insolites de leur vie nous interpellent. Ce qui fut le cas cette année dans notre village.....



Une belle famille de cygnes

Tout a commencé par une attendrissante histoire de cygnes. Au mois de février, nombreux sont ceux qui sont allés voir sur la lagune d'épandage du village un couple de cygnes qui avait choisi ce lieu pour préparer sa descendance. Il était impossible d'approcher car le mâle farouche protégeait la femelle qui couvait. Environ un mois plus tard, des œufs sont sortis cinq minuscules boules de duvet qui se sont mises à suivre leur mère dans tous ses déplacements. On aurait bien aimé en saisir une dans nos mains mais le mâle était toujours là pour assurer la police. Une croissance rapide a fait de ces peluches cinq adolescents fringants qui ont continué à vivre auprès de leur mère. Mais malheureusement cette belle famille a connu un drame.... L'un des cygnaux, prenant un envol lourd

et maladroit, s'est blessé mortellement en venant heurter une toiture.

Ces cygnes que l'on peut observer sur le canal sont les plus grands oiseaux volants de nos contrées. Ils mesurent 2 mètres d'envergure et leur poids est de 25 kilos. Leur plumage, généralement d'une blancheur immaculée, est d'une beauté somptueuse. Il est composé chez l'adulte de 25000 plumes. Il faut savoir qu'il existe également des cygnes noirs. Dans la nature, le cygne peut vivre jusqu'à 12 ans. Sa longévité est plus grande lorsqu'il vit en captivité. Elle peut atteindre alors 35 ans. La couleur du plumage est la même pour les deux sexes. Le mâle se distingue de la femelle par sa taille et son poids plus élevés. Les cygnes sont monogames et fidèles. Les divorces sont très rares. Le mâle contribue à la construction du nid et aide à la couvaison des œufs qui mesurent 11 cm. sur 4 cm. et pèsent 340 grammes. La femelle pond de 4 à 7 œufs qu'elle va couvrir pendant une durée de temps variant de 34 à 45 jours. Le mâle assure la défense de sa famille depuis la couvaison jusqu'à ce que sa progéniture ait atteint un statut d'adolescent.



Un ânon nommé « Pépère »

Cette belle histoire de cygnes nous a incités à recher-

cher dans les alentours du village d'autres animaux nouveau-nés. C'est ainsi que nous avons appris qu'un ânon était né dans la ferme de Gérard et Nathalie LE-ROY. Cet ânon est le fils d'UDI (nom de sa mère). Son père est inconnu. Et UDI n'a jamais voulu-

donner la moindre indication sur son identité. Quant à notre ânon qui n'a toujours pas reçu d'appellation officielle, il répond comme beaucoup de gens qui sont dans son cas au sobriquet de « Pépère ». Les photos ci-dessus ont été prises le 26 avril, le jour de sa naissance. Sur la photo de gauche on remarque que son pelage est encore imprégné de liquide amniotique. À peine né, il se tient déjà debout. Mais l'appui au sol est incertain. Sur la photo de droite le pelage paraît sec. À l'arrière-plan on aperçoit la mère qui procède à sa toilette en le léchant. Cet acte évite à l'ânon d'avoir froid.

L'ânesse ne donne naissance qu'à un ânon. Udi a porté Pépère pendant un an, la durée de gestation de l'ânesse variant entre 11 et 14 mois. Comme ses congénères « Pépère » peut espérer vivre 40 ans. Le record de longévité chez les ânes est de 56 ans. « Pépère » devrait bien entendre puisqu'il a, comme ceux de son espèce, les plus grandes oreilles de tous les équidés. Mais aussi, il sera bien entendu puisque son braiement pourra être perçu à 15 kilomètres de distance.

Notre ânon a un pelage noir mais il existe chez les ânes d'autres couleurs de pelage: brun, gris ou blanc. Vous avez dû remarquer que les ânes gris ont une particularité. Leur pelage dessine une croix sur leur dos appelée « croix de saint André ». Quelle que soit la couleur de son corps l'âne a toujours un pelage blanc sur l'abdomen, le museau et le pourtour des yeux.



Difficile d'être seul quand on est un mouton !

Passant devant la ferme de Philippe et Danielle COFFINEAU le 6 Avril au matin, dans le pré où un troupeau de moutons est souvent en train de brouter, on pouvait contempler un charmant petit agneau tétant sa mère dont les mamelles étaient particulièrement turgescentes. Ils étaient seuls dans ce pré semblant apprécier ce moment d'intimité.

Nous avons appris avec étonnement que cet agneau déjà vigoureux et avide n'avait que quelques heures d'existence puisqu'il était né la nuit précédente. Donc, dès sa naissance un agneau est capable de se tenir debout et de s'alimenter au pis maternel. Il va ainsi continuer à téter la brebis pendant 150 jours.

Cette dernière a porté son agneau pendant 5 mois, les mise-bas s'effectuant de janvier à juillet. La brebis a des portées allant de 1 à 2 agneaux. Après les 150 jours d'alimentation lactée, le petit va se mettre à brouter l'herbe des prés. Comme tous les ruminants il a un tube digestif complexe avec un estomac comprenant quatre compartiments. Doté d'incisives sur ses deux mâchoires il arrache l'herbe qu'il emmagasine dans

son estomac sans la mâcher. Plus tard dans la journée, il ira s'allonger dans un coin tranquille et procédera à la rumination faisant remonter dans sa bouche des boulettes d'herbe qu'il mâchera, imprégnera de salive puis avalera.

La rumination, par la fermentation de l'herbe retenue dans l'estomac est à l'origine d'un dégagement de méthane (8 kilos par ans) et de gaz carbonique. Donc ce petit coquin apportera sa contribution à l'effet de serre.

Notre agneau, comme sa mère, n'aura probablement jamais de nom. Comment le distinguerait-on des autres moutons alors qu'ils paraissent tous semblables ? Le seul repère sera le numéro inscrit sur les « boucles d'oreille » qu'il portera bientôt. Son espérance de vie est de 12 à 20 ans.

Si, à prime abord, les moutons ne nous paraissent pas très vifs il faut savoir qu'ils ont une ouïe et un odorat performants et surtout une vision prodigieuse. Leur pupille horizontale leur confère un champ visuel de 320 degrés leur permettant de voir derrière eux sans tourner la tête.

Le mouton est un des premiers animaux domestiqués par l'homme pour sa viande mais aussi pour sa laine. La majorité des moutons qu'il nous est donné d'observer ont une laine de couleur blanche. Ceci est dû à l'intervention humaine opérant une sélection car la laine blanche est plus appréciée. Donc, si l'on avait laissé libre cours à la nature il y aurait aussi des moutons noirs ou bruns.



Bigotte et Uveil, Donna et Dédé vous présentent leurs rejetons

Les photos des petits veaux que l'on peut voir au bas de la page précédente ont été prises le 27 mai dans la ferme de Bernard GUILLET et Jocelyne BERTON. Ils sont âgés de moins d'une semaine et, eux aussi, sont déjà capables de se tenir debout. Nous avons pu consulter sur un registre l'identité des parents car, outre le chiffre inscrit sur les « boucles » qui ornent leurs oreilles toutes les vaches ont un nom. Ici « veau » est un terme générique. Nous n'avons pas eu de précision sur leur sexe et nous ne savons pas s'il s'agit de veaux ou de vèles. Donc les parents du veau blanc s'appellent Bigotte et Uveil et ceux du veau noir et blanc, Donna et Dédé.

La gestation de ces veaux a duré 9 mois (comme pour les humains). Le poids de naissance, variable suivant la race, peut aller de 30 à 45 kilos. C'est la naissance du veau qui déclenche la lactation chez la vache. Cette lactation va durer pendant 10 mois après la naissance. Il faut savoir qu'une vache qui n'a pas vêlé n'a pas de lait. La mère nourrira son petit jusqu'à ce qu'il soit capable de brouter. Le jeune veau peut connaître une étape intermédiaire où, continuant à téter sa mère, il se nourrit en brouquant dans les prés. Il porte alors le nom de « broulard ».

Le développement est très rapide et notre jeune animal atteint déjà 200 kilos à six mois. À ce stade, son poids s'accroît tous les jours de 900 grammes.

La jeune « vèle » va se transformer en « génisse » et le veau en « taurillon » saufsi l'on décide de lui retirer ses attributs de mâle pour en faire un « bouvillon ». Les bovidés atteignent leur maturité sexuelle à l'âge de deux ans mais ne deviennent vraiment adultes que vers 5 ans.

Leur poids est alors d'1 à 2 tonnes et leur taille d'1mètre50. Comme le mouton, la vache « a de l'estomac ». Son tube digestif comporte en effet quatre poches stomacales: la panse, le feuillet, la caillette et le bonnet. Son comportement alimentaire est le même que celui du mouton. Elle aussi rumine. La seule différence réside dans le fait qu'elle n'arrache pas l'herbe mais la sectionne avec ses dents.

Les performances de la vache sont remarquables. Une vache laitière peut produire jusqu'à 80 litres de lait par jour. On doit la traire 2 fois dans la journée. Rapportée à l'année, cette production de lait est de 5.000 à 10.000 litres. La rumination l'amène à produire 190 litres de salive par jour. Elle participe également à l'effet de serre, relâchant dans l'atmosphère 100 kilos de méthane par an mais également du gaz carbonique.

La vision de la vache est moins performante que celle du mouton. Bonne de près, elle est mauvaise de loin. Bien que son champ visuel soit très large, elle ne peut pas voir derrière elle sans tourner la tête. L'audition est très fine. Elle perçoit les ultrasons. Le sens de l'olfaction est également très développé.

Enfin nous quitterons cet animal sympathique sur un détail: la tête de l'adulte est ornée de cornes creuses et ce, qu'il soit mâle ou femelle, contrairement à ce que l'on observe dans la race humaine où ce genre d'ornement pousse plus volontiers sur la tête des mâles!.....



Quand passent les cigognes

Ici nous sommes dans le domaine de l'insolite. Si les animaux dont il a été question jusque là nous sont familiers, il est plus rare, voire exceptionnel, de pouvoir observer des cigognes à Chailly. Or, le dimanche 18 septembre, 14 cigognes ont interrompu leur vol migratoire vers le sud. Elles se sont posées à la « Guérinerie » près de la ferme de notre conseiller municipal Hervé GUILLET, permettant une observation relativement rapprochée.

La cigogne blanche est un gros oiseau de 110 cms. de haut pour un poids de 4 kilos. Son envergure est de 2 mètres. La durée de vie moyenne d'une cigogne est de 5 ans mais on connaît des durées de vie exceptionnelles de 50 ans. Elle se reproduit au printemps. Les nichées sont de 3 à 6 œufs. Il peut y avoir exceptionnellement deux nichées par an. La couvaison dure 34 semaines. Elle est assurée alternativement par le mâle et la femelle qui retournent périodiquement les œufs pour éviter qu'ils ne se refroidissent. Les petits naissent entre avril et juin. Ils passent environ 2 mois dans le nid avant d'en sortir. À ce stade, ils

ont pratiquement atteint leur taille adulte et sont capables de s'envoler et de migrer.

Grâce à son envergure impressionnante, la cigogne est un très bon planeur. Elle ne vole que de jour utilisant les courants ascendants d'air chaud engendrés par la chaleur solaire. La photo agrandie du milieu de la page permet de mieux observer les détails anatomiques de cet oiseau. On voit que la cigogne qui est un échassier a de longues pattes (19 cms.) colorées en rouge orangé. Elles lui permettent de chasser dans les zones marécageuses. Son long bec est également coloré en rouge orangé. Ses yeux foncés sont bordés d'une coloration noire qui s'étire vers l'extérieur comme un maquillage. Le mâle se distingue de la femelle par sa taille qui est plus grande et par son bec qui est plus large. Le plumage est blanc à l'exception de certaines plumes qui sont noires et qui, quand les ailes sont repliées, constituent une espèce de queue noire. Ces plumes noires jouent un rôle important. Particulièrement solides, elles assurent une protection des ailes dans les grands courants d'air.

Les cigognes communiquent entre elles en entrechoquant leurs deux mandibules. Le bruit ainsi produit est amplifié par la peau orange et noire placée sous la gorge jouant le rôle d'une caisse de résonance. La cigogne blanche est essentiellement carnivore. Elle se nourrit de petits rongeurs: mulots, musaraignes, et campagnols. Les vers de terre, les grenouilles et

certains poissons font également partie de son ordinaire. Les proies sont avalées en entier. Il lui faut 400 grammes de ce type de nourriture par jour. Les cigogneaux qui, comme on l'a vu, ont pratiquement déjà leur taille adulte vont migrer à la fin du mois d'août. Ils se regroupent et prennent leur envol pour le sud, se posant tous les soirs pour récupérer de leur fatigue et se nourrir. Ils vont ainsi se rendre en Afrique, en bordure de certains lacs où la nourriture abonde. Ils y passeront 2 ans jusqu'à ce qu'ils atteignent leur maturité sexuelle.

Le retour en Europe s'effectue aux alentours de la « Saint Valentin », fête des amoureux. Comment le savent-ils? Arrivés à destination, ils se mettent à bâtir un nid pour assurer leur descen-

dance. L'emplacement choisi est le plus souvent un ancien nid déserté. Cet oiseau est un véritable équilibriste choisissant pour s'établir le sommet d'un clocher, d'un mât ou le faite d'un toit. C'est le mâle qui se met le premier à l'ouvrage. Il établit alors une plate forme avec différents débris végétaux entrelacés. La femelle survient alors, ayant remarqué l'activité du mâle qu'elle trouve sans doute à son goût. Elle entre en scène à son tour assurant les travaux de finition. Elle façonne la cuvette avec des herbes et des feuilles. L'ouvrage terminé peut atteindre 2 mètres de diamètre, 1m75 de hauteur et peser 500 kilos. L'accouplement qui s'effectue alors sur ce nid est un véritable numéro de trapéziste. Et tout est reparti pour une nouvelle génération. y.f.



LEROY Gérard
Hameau Romaison
45 260 CHAILLY EN GATINAIS

TOUS TRAVAUX MINI-PELLE
ARRACHAGE DE HAIES
ASSAINISSEMENT
AMENAGEMENT DE CHEMIN

Tél : 02 38 96 30 27
06 98 27 21 22
DEVIS GRATUITS



LES COUVREURS DU GATINAIS
Sébastien MARCHAND

COUVERTURE-ZINGUERIE-DAMONAGE
RENOVATION-ENTRETIEN-DEPANNAGE

NOUBLAIN
45260 CHAILLY en GATINAIS
TEL 02.38.96.35.80
PORT 06.83.09.08.91
Email / couvreursgatinais@wanadoo.fr

M.G.O.
(MAÇONNERIE GRAUX OLIVIER)

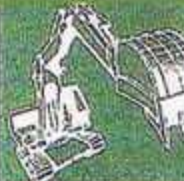
Pour tous vos travaux, petits ou gros,
Intérieurs, comme extérieurs

**Maçonnerie
Couverture
Carrelage
Isolation
Rénovation**

Artisan

Devis gratuit
Tarifs forfaitaires ou horaires

Tél. : 02.38.95.66.89
45260 CHAILLY EN GATINAIS
N° DE SIRET : 49469138900022
Imprimé par les soins - ne pas jeter sur la voie publique



R. Vauvelle

Z.A. Le Bussoy - 45290 VARENNES-CHANGY
Tél. 02 38 94 51 26 - Fax 02 38 94 57 11
courriel : r.vauvelle@orange.fr

**TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS**



J.P LAGARDE
et FILS
AGENT CITRÔEN



14, ROUTE DE MONTARGIS
45260 THIMORY

TÉL 02 38 96 23 49
FAX 02 38 96 27 62

VERANDAS et FENETRES
du Gâtinais

sanctuaire de dégradation

Neuf et Rénovation
www.verandasetfenetres.fr

Fenêtres PVC / Alu / Bois
- Portes de garages - Portes d'entrée
Volets roulants et battants - Portes-fenêtres
Fermetures - Stores - Vêrandas

Devis Gratuit
sans engagement

Chemin de Chevillon - Lieu dit "NOUBLAIN" - 45260 CHAILLY-EN-GATINAIS
Tél. 02 38 98 18 51 - 06 73 50 73 78

**ROSERAIE
ET PÉPINIÈRES LORRICOISES**

Rosiers - Conifères - Arbres
Arbustes - Fruitières - Plantes à massifs
Géraniums - Chrysanthèmes - Sapins de Noël
AMÉNAGEMENT de TERRAIN - GAZON

Alain DAVID

Gros - Détail
Site 399 502 798 00016

Route de montargis - 45260 LORRIS
Tél. 02 38 92 41 17 - Fax 02 38 94 86 51

TAXI CHAILLY

Commune de stationnement :
CHAILLY

Groupement communal :
Thimory - Ousoy
La Cour Marigny - Presnoy

Jocelyne LAGARDE
Bois de Romaison
45260 CHAILLY EN GATINAIS

Tél. 06 86 65 37 46
02 38 96 23 98

Transports
de malades assis
Gares, aéroports
7 jours / 7
24 H / 24

Matthieu Delande
CRÉATEUR PÂTISSIER

06 74 53 53 84
contact@matthieudelande.fr
www.matthieudelande.fr

DOMINIQUE RIGHI
BAR TABAC

POINT POSTE
CARTES DE PECHE
POINT PRESSE
COTISATIONS TENNIS
Téléphone : 02 38 96 24 00

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
SARL PERRET

Installation - Rénovation
Mise aux normes
Alarme - Motorisation de Portail

46, rue Guillaume de Lorris - LORRIS
perret.sarl@wanadoo.fr - **02 38 92 45 45**

mdm.l
GROUPE UMHS

**TOUT FAIRE
MATÉRIAUX**
GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE

ZA Les Dentelles - 45260 LORRIS
Tél 02 38 92 42 14 - Fax 02 38 94 86 61
www.umhs.fr

umhs.fr
C'est ensemble en Lorraine
qu'on fait les plus grands projets

Ouvert du Lundi au Samedi

4. Chailly (Loiret). — Au Rendez-vous de la Marine



L'unique boucherie du village, située à l'entrée du pont avant la Poterie, connut plusieurs propriétaires. La carte postale ci-dessus intitulée « Au Rendez-vous de la Marine » pourrait correspondre à la période précédant la dernière guerre. L'exploitation était alors assurée par la famille MERY: (père, mère et fille). Lui succédèrent deux autres bouchers: Monsieur GAUTHIER et Monsieur LASNIER. La viande était de provenance locale. Le boucher se rendait dans les fermes avec sa bétailière pour s'approvisionner ou bien les éleveurs conduisaient eux-mêmes leur bétail à la boucherie.

Le patron boucher opérait le sacrifice dans le sous-sol qui servait d'abattoir dont les écoulements se faisaient dans la rivière en un lieu très poissonneux prisé par les pêcheurs. La viande était contrôlée par un vétérinaire de LORRIS qui portait le titre d'« Inspecteur de la Tuerie » et qui était rémunéré par la commune et le boucher. L'abattage local fut ainsi pratiqué jusqu'en 1975.....

Les hygiénistes de l'époque n'étaient pas aussi sourcilieux qu'aujourd'hui comme en témoigne l'exposition des carcasses en plein air. Il n'y avait pas d'électricité donc pas de frigidaire. Par contre on disposait de glacières. Les carcasses exposées devant la boucherie attiraient les mouches lorsque la température était élevée. Pour repousser ces dernières, on faisait brûler à proximité de la viande des rouleaux serrés de toile de jute qui dégageaient une intense fumée. Ce qui devait lui donner une saveur spéciale. Et c'est ainsi qu'ont vécu nos aïeux!.....

Lors de la dernière guerre, le pont du village fut miné par les Allemands. L'explosion détruisit la boucherie qui s'effondra dans le canal.....Ce fut sa fin provisoire. Elle fut reconstruite et l'exploitation reprit.

On raconte que la fille MERY, étant retournée voir l'état de la boutique après l'explosion, fut blessée par une tuile tombée du toit et porta longtemps un pansement sur la tête.....

À CHAILLY IL Y A CENT ANS. 1911

On boude le modernisme.

Lors de la séance du conseil du 9 février 1911, M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée au conseil par Monsieur PHILIPPON architecte de Montargis : « Nous étudions actuellement un projet d'installation d'une usine pour donner l'éclairage et l'énergie électrique dans l'arrondissement. Voudriez-vous nous dire si, au cas où le projet serait mis à exécution, vous consentiriez à prendre le courant pour l'éclairage de votre commune? ». Le conseil à l'unanimité répond négativement à cette question.

Situons cet épisode dans l'histoire de l'électricité.

L'usage de l'électricité se développa dès la fin du 19^e siècle. Les premières centrales électriques utilisaient des fréquences et des niveaux de tension variables. Ce sont des compagnies privées qui ont mis en place le réseau national. En 1930, lorsque l'électricité arriva enfin à Chailly, 36.500 communes étaient déjà équipées. L'année 1946 fut marquée par la nationalisation de l'électricité et la création de l'E.D.F. La France avait alors le système de distribution le plus dense du monde.

On met en place les retraites.

Lors de la séance du 27 mars, M. le Maire donne lecture d'une lettre circulaire préfectorale recommandant d'élire une commission spéciale qui établira la liste des ouvriers et paysans appelés à bénéficier de la loi du 5 avril 1910.

Cette loi qui a mis en place les retraites vieillesse pour les salariés de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture prévoyait des versements obligatoires des assurés ainsi qu'une contribution patronale. L'âge de la retraite était fixé à 65 ans. Pour être admis à en bénéficier le salarié devait avoir effectué au moins 30 versements annuels.

Il faut réparer le toit de l'église.

Lors de la séance du 13 août, on signale que des ardoises manquent à la toiture de l'église et que la pluie fait des tâches au plafond nouvellement restauré. Le conseil donne son accord pour la réparation

Un service télégraphique et téléphonique est mis en place dans le village.

Lors de la séance extraordinaire du 24 septembre, M. le Maire donne lecture d'une lettre du directeur des P. et T. du département qui, en vue de l'installation dans la commune d'un service télégraphique et téléphonique, demande que l'on désigne un titulaire et un remplaçant pour assurer la manœuvre des appareils. Le conseil désigne M. ROUSSEAU Etienne, buraliste au bourg de Chailly qui accepte. Le poste de gérant suppléant sera confié à Mme Flagis Henriette épouse ROUSSEAU. Le titulaire s'engage à assurer la gérance du bureau, la distribution des télégrammes, des messages et avis d'appels téléphoniques.

C'est ainsi que l'on peut dire que l'histoire de la poste à Chailly se caractérise par un aller-retour. À l'origine confiée au buraliste, elle est passée à l'administration des P.T.T puis, après des décennies, est retournée chez le buraliste.....

Il faut réparer le clocher de l'église

Au cours de la session du mois de novembre, on accepte la proposition d'un ancien entrepreneur de couverture d'Orléans, très compétent en matière de toiture d'église qui s'offre à venir examiner l'état du clocher. La commune soldera les frais de voyage et d'hôtel occasionnés par ce déplacement.

Et pendant ce temps, que se passait-il en France et dans le monde ?

-En France:

-Le Président du Conseil BRIAND démissionne pour laisser la place à Joseph CAILLAUD. Celui-ci met à la tête de l'état major le général Joseph JOFFRE qui réorganise l'armée.

-Marie CURIE reçoit le prix Nobel de chimie.

-Dans le monde:

-L'Allemagne, opposée à la politique d'expansion de la France au Maroc, envoie la canonnière PANTHER dans le port d'AGADIR. On frôle la guerre. Puis la tension Franco-allemande se dissipe quand la France, en échange de sa liberté d'action au Maroc, accepte que l'Allemagne colonise le Cameroun.

-Les Italiens s'emparent de TRIPOLI en Lybie.

-En CHINE SUN-YAT-SEN devient président de la république chinoise.

-Des manœuvres d'appontage sont réussies pour la première fois sur la plate-forme du croiseur américain SYLVANIA en faisant le premier porte-avions de l'histoire.



Deux cygnes en hiver

Un vent froid, ce jour là, figeait l'eau du canal.
Dans le ciel le soleil jouait à saute-nuages.
On pouvait voir sur l'onde un spectacle peu banal
Donné par deux cygnes, beaux oiseaux au blanc plumage.

Ces volatiles prisés pour leur allure altière
N'avaient plus dans la tourmente leur maintien si fier.
Glissant sur les plaques de glace, vacillants radeaux
Qui sous leur poids penchaient et s'enfonçaient dans l'eau.

Mais bientôt le soleil fit son apparition,
Transformant la banquise en tout petits glaçons.
Nos cygnes libérés se mirent à palmer,
Lissant leur plumage par la colère hérissée.

Jeux de reflets